



## SNCF Réseau

Opération de réduction des nuisances sonores ferroviaires

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du programme de résorption des Points Noirs du Bruit ferrovaire (PNBf), en accord avec les financeurs du projet et en application des dispositifs réglementaires, il a été décidé d'allouer une enveloppe budgétaire pour le traitement acoustique des logements « Point Noir Bruit » (PNB).

À ce titre, les études acoustiques réalisées montrent que votre logement est exposé au bruit de la voie ferrée, et les propriétaires des logements dont la façade principale donne sur l'infrastructure ferroviaire, pourront bénéficier d'un financement pour le renforcement de l'isolement acoustique du logement. Ces travaux seront financés dans le cadre des subventions dont dispose SNCF Réseau si les résultats du diagnostic montrent que les isolements acoustiques sont non-conformes par rapport aux objectifs réglementaires, et si la date du Permis de Construire du logement est antérieure à octobre 2001.

Ces travaux de renforcement de l'isolement acoustique consistent au remplacement des menuiseries existantes par des menuiseries acoustiques (menuiseries équipées de double vitrage acoustique performant) dans les pièces de vie (sont exclus les salles de bain, WC, buanderies...) et une reprise de la ventilation du logement si nécessaire. Seules les menuiseries sur les façades et étages identifiés comme Points Noirs du Bruit seront remplacées.

Une phase de diagnostics acoustiques doit à présent débuter afin de caractériser les niveaux d'isolement de façade des logements concernés, et déterminer les pièces à traiter.

SNCF Réseau a mandaté la société VENATHEC pour réaliser les diagnostics et suivre ces éventuels travaux. Aucune autre société n'est habilitée sur votre commune par SNCF Réseau.





Pour vous permettre de bénéficier de ce diagnostic pris en charge par SNCF Réseau, nous vous remercions de bien vouloir prendre contact avec :

VENATHEC - Mme Catelan: 06 15 15 18 11

Mail: r.catelan@venathec.com

Afin de convenir d'une date d'intervention pour la réalisation du diagnostic, merci de prendre contact le plus tôt possible. Merci également de nous transmettre, dès à présent, par mail, vos coordonnées téléphoniques et votre adresse mail afin que nous complétions votre dossier.

Si vous êtes locataire de votre logement, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre dès que possible les coordonnées de votre propriétaire ou du gestionnaire du logement.

Si vous ne souhaitez pas bénéficier de ce diagnostic et afin de plus être sollicité par nos services, merci de nous le faire savoir par email en précisant bien vos nom ; prénom et adresse du logement concerné.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

> Rachel CATELAN Chargé de projet













